



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Tech MVC Part B

Code de produit: Non disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Durcisseur.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740

Numéro de téléphone: (562) 598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Classe de risques

Toxicité aiguë 3 (Inhalation)

Toxicité aiguë 4 (Oral, Dermique)

Corrosion cutanée 1C

Lésions oculaires graves 1

Sensibilisation cutanée 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. 3

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger

Mention de danger: Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Prévention: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Les tenues de travail contaminées



FICHE SIGNALÉTIQUE

ne doivent pas être autorisées en dehors du lieu de travail.

Intervention:

En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation: Porter la victime immédiatement à l'air frais et s'assurer qu'elle puisse respirer confortablement. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Élimination:

Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Corrosif pour les voies respiratoires.

12 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Classement SIMDUT:

Catégorie D2A - Toxicité pour la reproduction

Catégorie D2B - Sensibilisation de la peau

Catégorie E - Matières corrosives

Symboles de danger SIMDUT:

Mot indicateur SIMDUT: DANGER

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO DE CAS	% en poids
4-tert-Butylphénol	98-54-4	15 - 40
Alcool benzylique	100-51-6	10 - 30
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	10 - 30
Triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	10 - 30
Isophoronediamine	2855-13-2	5 - 10
Bisphénol A	80-05-7	1 - 5
3-Aminopropyl diméthylamine	109-55-7	1 - 5
Acide salicylique	69-72-7	1 - 5
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	1 - 5

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion:	Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Peau:	Nocif par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau graves. Rougeur. Douleur. Cloques. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Inhalation:	Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence et des vertiges.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin:	Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
Traitements spécifiques:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité:	Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
------------------------	--

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié:	Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction inapproprié:	Aucun connu.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion:	Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.
--------------------------------	--



FICHE SIGNALÉTIQUE

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. Protéger du gel. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limite d'exposition en milieu de travail	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
4-tert-Butylphénol	Non disponible.	Non disponible.
Alcool benzylrique	Non disponible.	Non disponible.
m-phénylenebis(méthylamine)	Non disponible.	Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Triméthylhexane-1,6-diamine	Non disponible.	Non disponible.
Isophoronediamine	Non disponible.	Non disponible.
Bisphénol A	Non disponible.	Non disponible.
3-Aminopropyl diméthylamine	Non disponible.	Non disponible.
Acide salicylique	Non disponible.	Non disponible.
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non disponible.	Non disponible.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de protection contre les poussières/les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau:

Protection des mains: Gants résistant aux produits chimiques.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Mesures générales de santé et de sécurité: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. S'assurer que les dispositifs rince-oeil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Transparente.
Couleur:	Brun.
Odeur:	Amine.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	11.8
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	~ 96 °C (~ 205 °F)
Taux d'évaporation:	Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	8.4 lb/gal
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés d'oxydation :	Non disponible.
Teneur en COV:	51.23 g/L (4.70%) lorsque mélangé selon les instructions.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Acides. Oxydants forts.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

Peau: Nocif par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau graves. Rougeur. Douleur. Cloques. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation: Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence et des vertiges.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	CL50	DL50
4-tert-Butylphénol	Non disponible.	Oral 2990 mg/kg, rat Dermique 2318 mg/kg, lapin
Alcool benzylrique	Inhalation 8.8 mg/L 4 h, rat	Oral 1230 mg/kg, rat Dermique 2000 mg/kg, lapin
m-phénylenebis(méthylamine)	Inhalation 700 ppm 1 h, rat	Oral 930 mg/kg, rat Dermique 2000 mg/kg, lapin
Triméthylhexane-1,6-diamine	Non disponible.	Oral 910 mg/kg, rat
Isophoronediamine	Non disponible.	Oral 1030 mg/kg, rat
Bisphénol A	Non disponible.	Oral 3200 mg/kg, rat Dermique 3 mL/kg, lapin
3-Aminopropyldiméthylamine	Inhalation >4.31 mg/L 4 h, rat	Oral 922 mg/kg, rat Dermique 400-1000mg/kg, lapin
Acide salicylique	Non disponible.	Oral 891 mg/kg, rat Dermique >10 g/kg, lapin Dermique >2000 mg/kg, rat
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non disponible.	Oral 1000 mg/kg, rat Dermique 1280 mg/kg, rat

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
3.3 mg/L 4 h, rat	1324 mg/kg, rat	1882 mg/kg, lapin

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
4-tert-Butylphénol	Non listé.
Alcool benzylrique	Non listé.
m-phénylenebis(méthylamine)	Non listé.
Triméthylhexane-1,6-diamine	Non listé.
Isophoronediamine	Non listé.
Bisphénol A	Non listé.
3-Aminopropyldiméthylamine	Non listé.
Acide salicylique	Non listé.
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non listé.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau graves.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Dommage/irritation grave oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Exposition unique - STOT:	Peut irriter les voies respiratoires.
Effets chroniques:	
Cancérogène:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité des cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Embryotoxicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fertilité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expositions répétées - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Produits toxicologiquement synergiques:	Non disponible.
Renseignements additionnels:	Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination:	Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.
Autres méthodes d'élimination recommandées:	Non disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD
UN2735	UN2735

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD
AMINES, LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (Amines, Composés phénoliques)	AMINES, LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (Amines, Composés phénoliques)

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD
8	8

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT	TMD
III	III

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Polluant marin.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
4-tert-Butylphénol	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Alcool benzylique	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
m-phénylenebis(méthylamine)	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Triméthylhexane-1,6-diamine	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Isophoronediamine	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Bisphénol A	Non listé.	Non listé.	Non listé.	313
3-Aminopropyldiméthylamine	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Acide salicylique	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Réglementations de l'État**Proposition 65 de la Californie:**

Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur. (Toluène)

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
4-tert-Butylphénol	LIS	Oui.
Alcool benzylique	LIS	Oui.
m-phénylenebis(méthylamine)	LIS	Oui.
Triméthylhexane-1,6-diamine	LIS	Oui.
Isophoronediamine	LIS	Oui.
Bisphénol A	LIS	Oui.
3-Aminopropyldiméthylamine	LIS	Oui.
Acide salicylique	LIS	Oui.
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	LIS	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):

Santé :	3
Incendie :	1
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):

Santé:	3*
Incendie:	1
Risque Physique:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65 Proposition 65 de la Californie

OSHA (O) Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).



FICHE SIGNALÉTIQUE

ACGIH (G) American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

- A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.
- A2 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.
- A3 - Agent cancérigène pour les animaux.
- A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.
- A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.

CIRC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

- 1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.
- 2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
- 2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
- 3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.
- 4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.

NTP (N) National Toxicology Program (programme national de toxicologie).

- 1 - Connus pour être cancérigène.
- 2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Octobre 21, 2013

Version: 1.0

Date de révision: Octobre 21, 2013

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Custom Building Products

Fin de la fiche signalétique